

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-NAZAIRE-DE-DORCHESTER
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,
À 19 H 30, À HUIS CLOS. LA SÉANCE EST ENREGISTRÉE.**

Sont présents à cette séance, les conseillers suivants :

M^{me} Francine Garneau
M^{me} Nadia Vallières
M^{me} Véronique Lachance
M. Luc Lachance
M. Jacques Bruneau
M. Denis Tanguay

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes :

M^{me} Francine Brochu, d.g./sec.-trés.
M^{me} Joanie Bolduc-Pelchat,sec.-trés./adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

153-11-2020

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Procès-verbal du 5 octobre 2020
- 4) Compte et recette du mois d'octobre 2020**

5) Administration :

- 5.1 Soumissions pour émission de billets
- 5.2 Refinancement Règlement 230-2015 (camion west star)

- 5.3 Réclamation programme TECQ
- 5.4 Réclamation FDT
- 5.5 Liste des personnes endettées
- 5.6 Déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires
- 5.7 Suivi travaux complexe municipal
- 5.8 Appui St-Damien sauvegarde de l'école
- 5.9 Déneigement entrées édifices municipaux
- 5.10 Route Brochu/Étude géotechnique
- 5.11 Entente relative aux obstructions dans les cours d'eau
- 5.12 Escouade canine
- 5.13 Agenda prévisions budgétaires

6) Rapports et ententes :

- 6.1 Rapport annuel sécurité incendie
- 6.2 Suivi activités loisirs 2020

7) Dossiers :

- 7.1 Réseau virtuel (VPN)
- 7.2 Règlement d'attribution subvention ADSN

8) Correspondances :

- 8.1 Programme d'aide à la voirie
- 8.2 Aide financière COVID-19
- 8.3 Redistribution Parc éolien
- 8.4 Voie évitement (appui St-Malachie)

9) Suivi MRC :

- 9.1 Procès-verbal du mois d'octobre

10) Varia :

- 10.1 Suivi rencontre sécurité incendie
- 10.2 Suivi site web

11) Levée de l'assemblée

154-11-2020

3. PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé.

155-11-2020

4. COMPTES ET RECETTES DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Il est proposé par M^{me} Francine Garneau
appuyé par M^{me} Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses du mois d'octobre, au montant de 115 298.86\$ et celui des recettes au montant de 72 927.37\$, soient approuvés tel que déposé.

Le cinquième décompte pour la rénovation du Complexe municipal au montant de 170 701.28 \$ est aussi déposé.

5. ADMINISTRATION :

156-11-202

5.1 SOUSSIONS POUR ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	2 novembre 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 novembre 2020
Montant :	101 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 novembre 2020, au montant de 101 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes

(RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 500 \$	0,70000 %	2021
19 900 \$	0,80000 %	2022
20 300 \$	0,95000 %	2023
20 600 \$	1,05000 %	2024
21 000 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,04800

Coût réel : 1,75940 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

19 500 \$	2,28000 %	2021
19 900 \$	2,28000 %	2022
20 300 \$	2,28000 %	2023
20 600 \$	2,28000 %	2024
21 000 \$	2,28000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,28000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières

appuyé par M. Jacques Bruneau

et résolu unanimement par les conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 novembre 2020 au montant de 101 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 230-2015. Ces billets sont émis au prix de 98,04800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5.2 REFINANCEMENT RÈGLEMENT 230-2015 (CAMION WEST STAR)

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 101 300\$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite emprunter par billets pour un montant total de 101 300 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
230-2015	101 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire M. Clément Fillion et le secrétaire-trésorier, Mme Francine Brochu trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	19 500 \$	0,70000%
2022.	19 900 \$	0,80000%
2023.	20 300 \$	0,95000%
2024.	20 600 \$	1,05000%
2025.	21 000 \$	1,40000%

5.3 RÉCLAMATION PROGRAMME TECQ

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023);

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique en à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

159-11-2020

5.4 RÉCLAMATION FONDS DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'un montant de 51 555\$ est alloué à la municipalité dans le programme Fonds de développement du territoire de la MRC de Bellechasse pour des projets communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rénove le Complexe municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a recours à des services professionnels au niveau des plans et devis, mécanique et électricité et expert en structure pour le Complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces services s'élèvent à 34,219.08\$ (taxes applicables);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a inclus ces travaux dans le programme FDT, de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant à recevoir de 26 962\$, dans le cadre de ce programme,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau

appuyé de Francine Garneau

et unanimement résolu par les conseillers

De présenter à la MRC de Bellechasse les dépenses pour les services professionnelles de 2020 pour un montant de 34,219.08\$ dans le programme Fonds de développement du territoire et consistant de la deuxième phase de la réalisation des différents services.

5.5 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Le montant des taxes impayées en date du 2 novembre 2020 est de 85 004.94\$, incluant les intérêts. Un rapport est déposé aux membres du conseil municipal.

5.6 DÉCLARATION MISE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du Conseil municipal déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires dûment complétées.

Un rapport certifié des déclarations sera transmis à la Direction régionale Chaudière-Appalaches.

5.7 SUIVI TRAVAUX COMPLEXE MUNICIPAL

Un montant de 170 701.27\$ est versé à Logis Beauce, entrepreneur général pour les travaux du Complexe municipal.

Le maire, informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux et dépose un rapport concernant les coûts de rénovation du Complexe municipal. La fin des travaux est prévu pour le 11 décembre 2020.

160-11-2020 5.8 APPUI ST-DAMIEN SAUVEGARDE DE L'ÉCOLE

Considérant les services et le rôle historiques et actuels de l'immeuble appelé Collège St-Damien a exercé et exerce encore auprès des citoyens de chaque municipalité de la région au niveau éducatif, social et culturel.

Considérant qu'il s'agit du seul immeuble, d'une grande qualité architecturale typique de l'époque moderne des années 60, construit dans Bellechasse par M. Jean-Marie Roy, architecte renommé, originaire de St-Léon de Standon.

Considérant que nos citoyens ont accès et profitent de la salle de spectacle (cinéma parallèle et québécois et spectacles professionnels et que cette salle sert de lieux d'expression de nos artistes et talents locaux.

Considérant que l'élève du secondaire a accès à ces installations et aux activités culturelles scolaires et parascolaires en plus de celles de la Maison de la Culture de Bellechasse.

Considérant que les aînés ont accès à des soins palliatifs, de convalescence, de répit des proches aidants et d'hébergement à l'Oasis St-Damien (Résidence de 72 pers. âgées) qui occupent 30% du Collège.

Considérant que la municipalité et ces organismes ont investi environ 3,6M\$ dans la bâtisse depuis 1995 en plus de payer leur part du chauffage et de l'entretien de l'immeuble au prorata des espaces occupés à usage exclusif et partagé.

Considérant que St-Damien comme toutes les municipalités des régions rurales désire maintenir son école primaire et que comme toutes les petites municipalités, son école primaire bénéficie des mesures 16029 et 16013 de maintien des écoles pour les petits milieux des règles budgétaires MEQ et que ces mesures ajoutées aux revenus de location sont suffisants pour payer les frais de chauffage et d'entretien du Collège St-Damien.

Considérant que ces coûts de chauffage et d'entretien **par élève** ne sont pas plus élevés à l'école des Rayons de Soleil que la moyenne des autres écoles de la Cs de la Côte du Sud et que ceci n'affecte pas du tout le coût de nos taxes scolaires et n'ont donc pas pour effet de diminuer la quantité et la qualité des écoles dans notre région.

Considérant que nous rejetons l'idée de faire transférer nos élèves du primaire à l'école secondaire et que nous comprenons que ce en reconstruisant les préfabriquées n'est pas plus acceptable pour les parents de St-Damien.

Considérant que la démolition de la bâtisse aura comme effet de nous priver de tous ces services et qu'il est impensable d'obtenir les subventions nécessaires pour rebâtir ces infrastructures d'envergure.

Nous appuyons les quelque 600 signatures de citoyens dans leur démarche auprès du Ministère de l'Éducation et de tous les ministères concernés.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau

appuyé de M. Denis Tanguay

et unanimement résolu par les conseillers

qu'on réclame

-Que le Ministre de l'Éducation refuse la demande de démolition du Collège faite par la commission scolaire de la Côte du Sud à l'automne 2019 et consacre le montant de 9 millions prévus à la démolition pour donner une virage vers la rénovation.

Afin que les travaux de rénovation et de mise aux normes de cette bâtisse soient priorisés planifiés et réalisés selon un échéancier acceptable pour les organismes occupants et reçoivent le financement qui convient selon les normes établis par le MEQ.

Que les conditions d'acquisition, les contrats et les ententes prises par la commission scolaire depuis l'acquisition gratuite soient respectés et prolongés par un bail emphytéotique qui protège les investissements passés et futurs du milieu des organismes occupants.

161-11-2020 5.9 DÉNEIGEMENT ENTRÉES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Nazaire a demandé des appels de propositions pour le déneigement des entrées des bâtiments municipaux;

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé par Mme Nadia Vallières

et unanimement résolu par les conseillers

De retenir les services de M. Serge Richard pour le service de déneigement des entrées des édifices municipaux.

162-11-2020 5.10 ROUTE BROCHU/ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QU'un forage et une étude géotechnique, pour des travaux à réaliser en 2021, donc son nécessaire pour connaître l'infrastructure du chemin dans la Route Brochu;

Il est proposé par M. Jacques Bruneau

appuyé de Mme Francine Garneau

et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse à aller en appel d'offres sur invitation pour les services professionnels concernant l'étude géotechnique et le forage, nécessaire à la réalisation de travaux prévus en 2021 dans la Route Brochu.

163-11-2020 5.11 ENTENTE RELATIVE AUX OBSTRUCTIONS DANS LES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a les compétences à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire suivant l'article 103 et suivant de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 103 de la Loi autorise la MRC à convenir d'une entente avec une municipalité locale afin de lui confier, notamment la gestion des travaux prévus à la sous-section 1 du chapitre 3 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QUE les parties jugent ainsi opportun que soient confiées aux municipalités locales l'exécution et la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, selon ce que prévoit l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure l'entente relative aux obstructions dans les cours d'eau;

Il est proposé par M. Denis Tanguay

appuyé de Mme Nadia Vallières

et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le maire, monsieur Clément Fillion et la directrice générale, madame Francine Brochu à signer l'entente relative aux obstructions dans les cours d'eau entre la MRC de Bellechasse et la Municipalité de Saint-Nazaire.

5.12 ESCOUADE CANINE

Le sujet est reporté à une séance ultérieure de ce conseil sera analysé dans les prévisions budgétaires pour 2021.

5.13 AGENDA PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La date retenue pour travailler sur les prévisions budgétaires 2021 est jeudi, 3 décembre à 19h30.

Par la suite une date sera déterminée pour l'adoption du budget.

6) RAPPORT ET ENTENTES

6.1 Rapport annuel sécurité incendie

Le point est reporté à la prochaine séance n'ayant pas reçu le rapport de la MRC.

6.2 SUIVI ACTIVITÉ LOISIRS 2020

Le comité des loisirs est satisfait du déroulement de l'activité de l'halloween.

Un rapport est déposé aux élus municipaux concernant le bilan 2020 du comité des loisirs. Un montant de 725.83\$ est à transférer sur le compte réservé aux activités des loisirs.

7) DOSSIERS :

7.1 RÉSEAU VIRTUELLE (VPN)

La municipalité de Saint-Nazaire maintient la décision d'adhérer aux projets de mise en place d'un réseau virtuel.

7.2 RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADSN

Une décision concernant l'attribution de subvention pour les nouvelles constructions sera prise lors de la rencontre préparatoire des prévisions budgétaires.

8) CORRESPONDANCES

8.1 PROGRAMME D'AIDE VOIRIE LOCALE

Une lettre provenant du ministère des transports concernant le programme d'aide à la voirie locale annonçant une aide financière maximale de 130 828\$ pour l'entretien des routes locales est déposée.

8.2 AIDE FINANCIÈRE COVID-19

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation octroie une aide financière de 18 372\$ à la Municipalité dans le contexte de la COVID-19.

Un premier versement de 12 631\$ sera versé en 2020 et un montant 5 741\$ pour l'année 2021.

8.3 REDISTRIBUTION PARC ÉOLIEN

Un montant de 6 009.81\$ a été distribué à la municipalité pour la période 2020-01-01 au 2020-06-30.

8.4 VOIE ÉVITEMENT INTERSECTION DES ROUTES 277 ET 216

Une réponse provenant du Ministère des Transports daté du 21 octobre concernant la demande de la municipalité pour évaluer la construction d'une voie d'évitement à l'intersection des routes 277 et 216 est déposée.

Différents relevés de terrain seront effectués pour permettre l'analyse et obtenir un portrait précis de la situation.

9) SUIVI MRC

Le dépôt du procès-verbal du 21 octobre du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel.

10) VARIA :

10.1 SUIVI RENCONTRE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Jacques Bruneau et M. Luc Lachance ont participé à une rencontre en sécurité incendie le 13 octobre avec les intervenants en sécurité incendie de Saint-Léon de Standon. Ils ont discuté du manque d’approvisionnement en source d’eau pour une intervention dans le secteur du village. Il est convenu de demander à des entrepreneurs des estimés pour la réparation de la source d’eau sur la rue Louis-Tanguay.

10.2 SITE WEB :

Ce sujet sera discuté lors des prévisions budgétaires.

164-11-2020 11) LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Nadia Vallières

et unanimement résolu par les conseillers

Que l’assemblée soit levée à 20h45.

.....

Maire

.....

Secrétaire-trésorière